REGLEMENT INTERIEUR N' DANCE CENTER

Article 1 - Préambule

Le présent règlement prévu à l'article 14 des statuts de «N'Dance Center» , complète et précise son fonctionnement. Toute inscription à l'association vaut acceptation du règlement intérieur.

Article 2 – Conditions d'inscription

Les cours faisant l'objet d'un paiement par cotisation annuelle sont dispensés de Septembre à Juin hors vacances scolaires et jours fériés . Afin de valider l'inscription ,l'association N'Dance Center exige les pièces suivantes:

- Fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève et son représentant légal pour les élèves mineurs.
- Un certificat médical daté de moins de 3 ans, attestant de l'aptitude de l'élève à la pratique de la danse.
- Une enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent ou de son représentant légal
- 1 photo d'identité

Article 3 – Paiement

Tous les cours sont à payer lors de l'inscription. Le paiement peut se faire en espèces ou en chèques. Le paiement de la cotisation peut se faire :

- En 1 fois lors de l'inscription en début d'année scolaire
- En 4 fois par le biais de 4 chèques ,tous établis à la date de l'inscription et à l'ordre de N' Dance Center. Pour valider l'inscription ,le premier chèque est encaissé au cours du mois pendant lequel l'adhérent à procédé à son inscription.

Toute année commencée est entièrement due. En cas de pandémie , de catastrophe naturelle , d'incendie , dégâts des eaux etc , aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4 – Stages

Des stages enfants et adultes pourront être organisés pendant les vacances scolaires et week end. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Ils sont payables à l'unité ou en forfait.

<u>Article 5 – Consignes pendant les cours</u>

Les élèves sont tenus d'arriver avant le début des cours pour commencer et finir à l'heure et ce , par respect du professeur et des autres élèves.

Le professeur se réserve le droit de refuser les élèves en retard.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants au studio de danse. Merci de signaler au professeur si une personne autre que le responsable légal vient récupérer votre enfant. En cas de retard merci de prévenir le professeur par SMS ou l'accueil de la structure.

En aucun cas le professeur n'est tenu responsable des enfants avant ou après les cours.

Les salles de cours et les vestiaires doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.

Pendant toute la durée de leur présence dans les locaux ,il est demandé aux danseurs ainsi qu'aux parents de respecter la tranquillité et la propreté des lieux.

Il est strictement interdit de :

- Fumer à l'intérieur
- De stationner devant l'entrée gênant toute circulation en cas d'urgence
- Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant toute la durée du cours et rangés

N'Dance Center impose à ses danseurs une tenue correcte et répondant aux exigences de la nature du cours suivi.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leurs enfants.

Les danseurs doivent être coiffés. Le port de bijoux est interdit pendant le cours.

Le port de chaussures de ville est interdit sauf pour le Hip Hop . Dans ce cas , les chaussures utilisées devront être dédiées à la pratique de la discipline et devront être propres afin de respecter le sol des salles de danse.

Les chewing gum sont interdits pendant le cours.

Suite à la crise sanitaire le port du masque peut être exigé lors de vos déplacements dans l'enceinte ainsi que pendant le cours.

Les élèves ont accès aux vestiaires pour y déposer leurs affaires personnelles et aussi pour se changer. N'Dance Center décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Nous conseillons aux élèves ayant des objets précieux de les remettre au professeur à leur arrivée en cours.

Article 6 – Absence et Présence

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus par SMS ou par mail.

Il appartient aux parents ou accompagnateurs des élèves mineurs de s'assurer, avant de laisser l'élève seul, que les cours ont bien lieu.

Article 7 – Spectacle de fin d'année

Dans la mesure du possible N'Dance Center organisera un gala auquel participeront tous les élèves .

Si les élèves ne peuvent pas être présents ils devront impérativement le signaler au professeur avant le mois de Février dernier délais. La présence des élèves participant aux différentes répétitions et représentations est obligatoire sauf justificatif ou maladie.

L'entrée au spectacle sera payante pour tous les spectateurs,y compris pour les familles. Une participation financière pour l'achat des costumes est à prévoir dans la cotisation annuelle de chaque danseur.

Les élèves ,ou leurs parents pour les mineurs ,s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les consignes liées aux répétitions. Toute absence répétée et/ou injustifiée peut faire l'objet d'un renvoi du projet spectacle.

Certaines répétitions pourront avoir lieu le samedi et/ou le dimanche. Aucune absence aux répétitions générales ne sera acceptée.

Article 8 – Droit à l'image

N' Dance Center se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits, à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

N' Dance Center souligne le fait que pour tous les spectacles et évènements auxquels les danseurs seront amenés à participer , les prises de sons , de vues ,de photographies, pourront être interdites par les spectateurs. Dans le cas où celles-ci seraient autorisées ,elles devront être limitées à un strict usage familial et/ou personnel.

Article 9 – Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Article 10 – Matériel et locaux

N 'Dance Center utilise des locaux communaux et privés .Il est demandé aux adhérents de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtements etc), de ranger et de laisser les lieux propres (y compris les sanitaires) après leurs activités.

Le matériel de sonorisation est laissé sous la responsabilité du professeur qui dispense le cours .En cas de dégradation des locaux ou du matériel de sonorisation , N'Dance Center peut demander réparation ,matérielle ou financière ,aux responsables des dégâts.

Article 11 - Procédures disciplinaires

Le conseil d'administration de N'Dance Center se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent pour les motifs suivants sans aucun remboursement possible:

- -Trouble de l'ordre moral
- -Comportement et agissement entrainant la perturbation des cours
- -Attitudes et gestes déplacés ou équivoques
- -Dégradations des locaux ou du matériel
- -Défaut de paiement
- -Non respect du personnel encadrant

Article 12 – Assiduité

Les élèves: Pour la bonne évolution pédagogique de chaque cours et pour un travail individuel suivi, il est demandé aux élèves d'assister régulièrement aux cours.

En cas d'absence ponctuelle d'un élève,les parents s'engagent à informer le professeur dés que possible par SMS ou par téléphone.

Le professeur: Pour les mêmes raisons que les élèves , le professeur assurera ses cours régulièrement . En cas d'absence , les cours seront, dans la mesure du possible reportés à d'autres dates. Le professeur préviendra les élèves par SMS ou par MAIL de son absence . Pour toute absence prévue , le professeur s'engage à prévenir les élèves 1 semaine à l'avance au minimum.